Nations Unies S/PRST/2002/14



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2002
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4539e séance du Conseil de sécurité, tenue le 22 mai 2002, à propos de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Sierra Leone », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction des élections tenues en Sierra Leone le 14 mai 2002. Il félicite la population sierra-léonaise du fait que les élections se sont déroulées dans le calme et dans l'ordre. Il fait l'éloge de la Commission électorale nationale et de tous ceux qui ont assuré le bon déroulement de ces élections ainsi que de la MINUSIL pour son appui inestimable. Le Conseil note que les divers groupes d'observation des élections ont été impressionnés par l'attachement de la population sierra-léonaise à la démocratie et par sa volonté résolue de se rendre aux urnes. Le Conseil invite tous les partis politiques et leurs sympathisants à oeuvrer de concert pour renforcer la démocratie et assurer ainsi le maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité estime que les élections marquent un jalon important sur la voie de la paix et de la sécurité en Sierra Leone et dans la région du fleuve Mano. Le prochain défi à relever par la Sierra Leone et la communauté internationale consiste à consolider plus la paix. Il reste encore de nombreuses tâches à accomplir, notamment le développement des services publics, pour que le rétablissement de l'autorité gouvernementale devienne une réalité dans tout le pays, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du secteur de la sécurité et la réintégration effective de tous les ex-combattants. Un effort soutenu de la part de la communauté internationale sera nécessaire pour atteindre l'objectif commun consistant à assurer une paix et une sécurité durables qui doit constituer la base du relèvement économique et du développement futur de la Sierra Leone. Le Conseil invite instamment tous les donateurs à contribuer généreusement à cette fin, notamment en fournissant des fonds, qui font cruellement défaut au Tribunal spécial et à la Commission de la vérité et de la réconciliation.

Le Conseil de sécurité continuera d'accorder une grande attention à l'évolution de la situation en Sierra Leone et dans la région du fleuve Mano. Il prie le Secrétaire général de suivre la situation de près et de le tenir informé de tous nouveaux faits importants. »

02-39548 (F) 220502 220502

